

*République Française*  
**Mairie de SAINTE-COLOMBE**  
*(Rhône)*

**DCM 2026.015**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 FEVRIER 2026 à 20 H 30**

Le vingt-trois février deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 6 février 2026.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Onze) :** M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY

**Absents(tes) au moment du vote (Huit dont trois pouvoirs) :**

M. Pascal DANCETTE (pouvoir donné à Mme Marine MATA)  
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)  
Mme Sandrine TAVERNIER (pouvoir donné à Mme Corinne CHABORD)  
Mme Marion CHOFFEL  
M. Yves DELORME  
Mme Nadine EUKSUZIAN  
Mme Martine BEGUE  
M. Régis BABOIS

**Secrétaire de séance :** M. David LESUR

**Délibération n° 2026.015 : Vidéoprotection : Demande de subventions**

Monsieur le Maire explique que les phases 1 et 2 relatives au déploiement de la Vidéoprotection dans le centre-bourg et dans les quartiers résidentiels de Sainte-Colombe sont terminées.

La troisième phase relative au déploiement de la Vidéoprotection autour du Parc Public de Sainte-Colombe et sur le Quai va donc pouvoir démarrer.

Il convient donc d'actualiser le plan de financement relatif à ce projet et d'entamer de nouvelles démarches de demandes de subventions auprès de la Région, de l'Etat au titre du FIPD (Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance), et du Département du Rhône pour financer ce projet.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses de l'installation des caméras	Montant HT
Phase 3	162 988,41 €
<b>Total</b>	<b>162 988,41 €</b>
Subvention Région <b>phase 3</b>	81 494,21 €
Subvention FIPDR <b>phase 3</b>	24 448,26 €
Subvention Département <b>phase 3</b>	24 448,26 €
<b>Total</b>	<b>130 390,73 €</b>
Autofinancement	32 597,68 €
<b>Total</b>	<b>162 988,41 €</b>

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le plan de financement proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à entamer toutes les démarches de demandes de subvention auprès de la Région, de l'Etat, et du Département du Rhône pour financer ce projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** l'opération et arrête les modalités de financement
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **SOLLICITE** une subvention de la Région pour la phase 3 d'un montant de 81 494,21 €
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre du FIPDR pour la phase 3 d'un montant de 24 448,26 €
- **SOLLICITE** une subvention du Département du Rhône pour la phase 3 au titre de l'Appel à projets du Partenariat territorial 2026 d'un montant de 24 448,26 €
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à solliciter le cas échéant d'autres subventions auprès de nos partenaires institutionnels
- **Dit** que les crédits seront affectés au budget communal 2026 et suivants

Pour extrait conforme,

A Sainte-Colombe, le 23 février 2026

**Le secrétaire de séance**  
**David LESUR**




**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**




Transmis en Préfecture le : 26/02/2026  
Affiché le : 26/02/2026